

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.236 Vœu relatif à la préservation du Conservatoire Rachmaninoff (XVIème),

Le Conseil de Paris,

Considérant que le Conservatoire Rachmaninoff, qui fêtera ses 100 ans d'existence en 2023, fait partie intégrante du patrimoine artistique, musical et culturel parisien et que cette institution, reconnue pour son exigence et son excellence, s'attache à transmettre, développer et moderniser l'enseignement de la musique et de la culture russe ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire du bâtiment depuis 1987, date à partir de laquelle le bail concédé au Conservatoire était de 12 ans renouvelable ;

Considérant que, à partir des années 2000, le Conservatoire a connu des difficultés financières du fait d'une direction hasardeuse, qui a entraîné une baisse de l'activité, une détérioration du bâtiment et des arriérés de loyers (environ 220 000 €) qui ont poussé la Ville à reconduire le bail d'année en année, de manière précaire ;

Considérant que, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante à l'automne 2020, un nouveau projet pédagogique a vu le jour et le nombre d'élèves et de professeurs est en constante augmentation ;

Considérant que la Ville a mené des travaux de rénovation (chaudière, fenêtres, portail) mais que la nouvelle équipe dirigeante a également mené des travaux intérieurs, sur ses propres deniers, pour un montant de 200 000 € ;

Considérant que le montant des loyers impayés est en cours de remboursement par le Conservatoire ;

Considérant, enfin, que, bien que des discussions soient en cours avec la Ville de Paris, le Conservatoire n'a aucune visibilité sur l'avenir de cet établissement et est en attente d'une confirmation écrite de la part de la Mairie sur la volonté de la Ville de Paris de vendre les murs ;

Sur proposition de Béatrice Lecouturier et des élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris maintienne un dialogue rapproché avec l'équipe du conservatoire dans le but que soit garantie la pérennité de son activité ;
- les murs du 26, avenue de New-York, qui accueillent le Conservatoire Rachmaninoff, restent prioritairement un lieu d'éducation artistique, de concerts, de transmission de la musique et de la culture russe ;
- en cas de vente du bâtiment, que la Ville accompagne avec bienveillance le Conservatoire dans le processus de rachat.